

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 027

portant classement au titre des monuments historiques d'objets dans la Préfecture
des Bouches-du-Rhône à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)

La ministre de la culture et de la communication

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 27 mars 2007,

Vu la délibération portant adhésion au classement du conseil général des Bouches-du-Rhône propriétaire, en date du 1er février 2008,

considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public.

Article 1

Sont classés au titre des monuments historiques les objets suivants :

MA1300 1737 - Pendule « L'astronomie et la poésie », par BARBEDIENNE, avec deux candélabres ornés de figures féminines et une garniture de cheminée, bronze doré, vers 1864-1866.

MA1300 1740 - Salon composé d'un canapé, de deux fauteuils et de quatre chaises, tapisseries (petits points) représentant les Fables de la Fontaine, vers 1864-1866.

MA1300 1741 - Salon composé d'un canapé représentant le « Triomphe de Galatée » et de quatre fauteuils ornés d'allégories des sciences et des arts, tapisseries (petits points) vers 1864-1866.

MA1300 1742 - Salon composé d'un canapé et de quatre fauteuils décorés de tapisseries représentant des jeux d'enfants, soie, vers 1864-1866.

MA1300 1738 - Pendule de la Victoire avec le buste de Napoléon 1^{er}, signé CHAUDET, 1811, et deux candélabres avec des angelots (bougeoirs) portant une couronne, bronze doré.

MA1300 1743 - Bureau en bois et bronze doré, par Henri DASSON, vers 1864-1866.

MA1300 1744 - Commode à faisceaux d'armes, copie de Stöckel et Benneman, vers 1864-66.

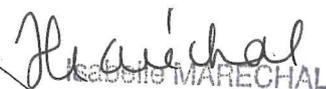
MA1300 1739 - Horloge « Allégorie de la Provence », en bois et bronze doré, par la maison DAVID frères à Marseille, exposition coloniale de 1922.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département et au conseil général propriétaire, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Paris, le 14 MAR. 2008

Pour le Ministre et par délégation
Pour le directeur de l'architecture et du patrimoine
La directrice-adjointe


SANDRINE MARECHAL